



TARIFS & CONDITIONS FINANCIERES

2024 – 2025

CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

Une contribution annuelle est demandée à tous pour financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de l'école.

Cat.	Contribution	Tarifs mensuels (frais annexes compris)
A	595€ *	74€/mois
B	658€	81€/mois
C	744€	90€/mois

Les tarifs mensuels (contribution des familles et les frais annexes) sont calculés sur une base de 9 mois (octobre à juin), déduction faite de l'acompte de 150€ en septembre.

Le tarif A correspond à la contribution obligatoire de base, les tarifs B et C correspondent à une contribution « bienfaiteur » de solidarité (Tarif B : don de 63€/Tarif B : don de 149€. Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % à 75 % du montant versé. Un reçu fiscal peut vous être fourni sur demande.)

* dont 8,5€ d'Assurance scolaire obligatoire et individuelle accident : celle de l'établissement (Mutuelle Saint Christophe) couvre non seulement les sorties et activités périscolaires mais aussi l'enfant contre les dégâts qu'il se fait à lui-même ou par tiers non identifié, 24h/24h, 365 jours par an y compris en activités sportives (dont rapatriement ski) bris de lunettes etc...

FRAIS ANNEXES (COMPRIS DANS LES TARIFS MENSUELS)

Cotisations reversées à l'Enseignement Catholique (1)	55€
Pastorale	12,5 €
Fournitures scolaires et location de livres (2)	68,5 €
Activités (3)	57 €
Cotisation APEL (4)	24 €

Frais supplémentaires à prévoir en fonction des projets de classe : 18-25€/mois (classe de verte/mer, poney)

1) AGI, URCEC, Tutelle, Diocésaine, UDOGEC, UROGEC, UGSEL.

2) Fournitures : cahiers, protège-cahiers, feuilles, fichiers et consommables pour travaux manuels.

3) Activités : anglais, informatique, escrime, tennis de table, handball, danse, chorale, cinéma, sorties scolaires, etc. (variables selon les projets de classe ou d'école).

4) Cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) : annuelle et facultative, elle comprend l'adhésion à l'association, l'abonnement au magazine « Famille et Education » (tous les deux mois : informations et des conseils sur la scolarité et les grandes questions éducatives).

PRESTATION DE RESTAURATION

Le forfait annuel est calculé en fonction des sorties prévues à la journée (tournois sportifs, sorties scolaires...). Un tarif dégressif est prévu pour les familles à partir du deuxième enfant.

Forfait annuel * (4 repas/semaine) : 1^{er} enfant 910 €, 2^{ème} enfant 742 €, 3^{ème} enfant et plus 671 € (sous réserve des conditions tarifaires appliquées par notre prestataire au 1er septembre 2024)

Prix du repas occasionnel : 7,20 € (vendu par carnet de 5 tickets au secrétariat, soit 36 €).

Repas : 2 entrées (au choix), 2 plats (au choix et poisson tous les vendredis), légumes ou féculent, pain, fromage/produit lacté non sucré, 2 desserts (au choix) et corbeille de fruits frais.

*(sous réserve des conditions tarifaires appliquées par notre prestataire au 1er septembre 2024)

ACCUEIL PERISCOLAIRE A L'ECOLE : LE MATIN A PARTIR DE 7H45 ET LE SOIR JUSQU'A 18H30

Garderie du matin (réservée exclusivement aux familles ayant des obligations professionnelles) : gratuite

Garderie, étude du soir : 5 € (vendu au secrétariat par carnet de 5 tickets, soit 25 €).

Forfait annuel garderie, étude surveillée : 450 €

MODE DE REGLEMENT

Mensuel : uniquement par prélèvement automatique (octobre à juin soit 9 mois)